naintena

- Extrait du registre des délibérations Commission « Education, Périscolaire et Jeunesse »
- Séance du 5 juin 2014

Conseil municipal du 23 juin2014

REMOTUNE

Sécurité routière-subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI. M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON Mme CARLIER Pouvoir à : Mme JAJAN Pouvoir à : Mme DUHIN M. ABBADI Mme GOMES-NASCIMENTO Pouvoir à : M. MONTES M. LELONG Pouvoir à : Mme FAZAL Pouvoir à : M. DEME Mme BARBETTE Pouvoir à : Mme MEHADJI Mme STAMMINGER Pouvoir à : M. SERTAIN

Etait absente excusée: Mme OYONO

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39 Nombre de conseillers en exercice : 39 Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Au mois de septembre 2014, les membres du Conseil de la Jeunesse Creilloise vont mettre en place un village sécurité routière. Pour réduire le coût de cette manifestation, les membres du CJC ont déposé une demande de financement auprès du dispositif intitulé « prix initiative jeunes » du Lions club (c'est un prix visant à financer des projets de jeunes dans différents domaines, culture, sport, solidarité).

Après avoir réussi les différentes étapes de sélection, les jeunes ont présenté le projet devant le jury le 17 mai 2014 et ont obtenu une subvention de 800 euros du Lions Club Senlis-Creil-Chantilly présidé par Madame HEBERT Gismonde.

Il vous est demandé :

- d'approuver cette subvention en faveur de la vile de Creil,
- d'imputer cette recette sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville sur le compte CR/422/7478.





maintenant

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la Commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 5 juin 2014 Considérant le souhait du Lions club de soutenir le projet sécurité routière du Conseil de la Jeunesse Creilloise

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire:

Votants: 38

Pour: 38

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er: d'accepter la subvention du Lions Club, d'un montant de 800 euros.

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Article 3 : d'imputer cette recette sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 422/7478 CR).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

2 5 JUIN 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Rajuy Maire de Creil Conseiller général de l'Oise



